



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

SECRETARIAT GENERAL

Direction générale des ressources humaines

Sous-direction de la gestion des carrières

Bureau de gestion des carrières des personnels du second degré

DGRH B2-3

Arrêté du 30 DEC. 2019

portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des professeurs de lycée professionnel.

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2018 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur de l'administration centrale et des membres des bureaux de vote électronique pour l'élection au comité technique ministériel de l'éducation nationale, à la commission administrative paritaire ministérielle des administrateurs civils et aux commissions administratives paritaires nationales ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des professeurs de lycée professionnel en date du 7 décembre 2018 ;

Vu le procès-verbal de répartition des sièges par grade à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des professeurs de lycée professionnel en date du 12 décembre 2018,

Arrête

Article 1^{er} : Sont nommés membres de la commission administrative paritaire nationale du corps des professeurs de lycée professionnel, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A/ Représentants de l'administration

a) Membres titulaires

- Monsieur Vincent SOETEMONT, directeur général des ressources humaines, président
- Monsieur Marc ESTOURNET, chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines
- Madame Véronique GRIS, sous-directrice de la gestion des carrières des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
- Madame Maryline GENIEYS, adjointe à la sous-directrice de la gestion des carrières des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
- Madame Hélène DEPLAGNE, attachée d'administration de l'Etat hors classe
- Madame Christine JEANNIN, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Madame Nathalie BATTESTI, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Madame Fatima DOUHI, attachée principale d'administration de l'Etat
- Monsieur Hakim CHELLAT, attaché principal d'administration de l'Etat
- Madame Patricia BARTHOLY, attachée principale d'administration de l'Etat

b) Membres premiers suppléants

- Monsieur Maxime ROUSSEAU, attaché principal d'administration de l'Etat
- Monsieur Julien HÉE, attaché principal d'administration de l'Etat
- Monsieur Thierry COHEN-SALMON, attaché d'administration de l'Etat
- Madame Céline UZAN, attachée principale d'administration de l'Etat
- Monsieur Patrick COURTEL, attaché d'administration de l'Etat
- Madame Marianne FOY, attachée d'administration de l'Etat
- Madame Mathilde PERRONET, attachée d'administration de l'Etat
- Madame Christelle SALAGNAC, attachée d'administration de l'Etat
- Madame Anaïs PAMBOUKJIAN, attachée d'administration de l'Etat
- Madame Amélie HEINTZ, attachée principale d'administration de l'Etat

c) Membres deuxièmes suppléants

- Madame Annick CHAMORAND, attachée d'administration de l'Etat
- Madame Odile DUPUIS, attachée d'administration de l'Etat
- Monsieur Arnaud VIALA, attaché d'administration de l'Etat
- Madame Nathalie HAZERA, attachée principale d'administration de l'Etat
- Madame Florence BENECH, attachée principale d'administration de l'Etat
- Madame Christine SAVOIE, attachée d'administration de l'Etat
- Madame Florence PLAY, attachée d'administration de l'Etat

- Monsieur Matthieu ALLAIN, ingénieur d'études
- Madame Marie-Laure ROUSSELOT, attachée principale d'administration de l'Etat
- Monsieur Francis TAILLANDIER, attaché d'administration de l'Etat

B/ Représentants élus du personnel

a) Membres titulaires

1. Classe exceptionnelle

- Madame Françoise VAISSE ANTOINE - SNETAA FO

2. Hors classe

- Madame Marie-Josèphe HUGONNOT - SNETAA FO
- Madame Catherine CRUCHON-BARTOLI - CGT Educ'action
- Madame Andrée RUGGIERO - SNUEP - FSU

3. Classe normale

- Monsieur Jean-Marie TARTARE - SNETAA FO
- Monsieur Thierry VANNIER - CGT Educ'action
- Madame Bouchra AMINE - CGT Educ'action
- Madame Christelle REY - SNUEP - FSU
- Madame Stéphanie MARTINET - SE UNSA - SN2D UNSA
- Monsieur Olivier EMORINE - SGEN CFDT

b) Membres premiers suppléants

1. Classe exceptionnelle

- Monsieur Henri LALOUETTE - SNETAA FO

2. Hors classe

- Madame Muriel WENDLING - SNETAA FO
- Monsieur Jean-François PETIT - CGT Educ'action
- Monsieur Pascal MICHELON - SNUEP - FSU

3. Classe normale

- Monsieur Fabrice COSTES - SNETAA FO

- Monsieur Eric PENENT - CGT Educ'action
- Madame Sandrine CADON - CGT Educ'action
- Monsieur Frédéric ALLEGRE - SNUEP - FSU
- Madame Catherine AMBEAU - SE UNSA - SN2D UNSA
- Madame Laure PILLONETTO - SGEN CFDT

c) Membres deuxièmes suppléants

1. Classe exceptionnelle

- Monsieur Jean-Pierre SINARD - SNETAA FO

2. Hors classe

- Madame Marie-Ange AUBRY - SNETAA FO
- Madame Nadia LARCHEVEQUE - CGT Educ'action
- Madame Isabelle BARON - SNUEP - FSU

3. Classe normale

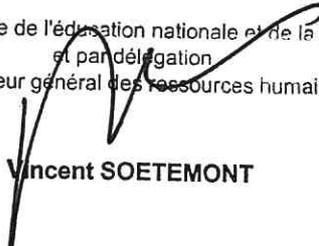
- Monsieur David KILIC - SNETAA FO
- Monsieur Bertrand DUPUIS - CGT Educ'action
- Madame Sandrine VIEL - CGT Educ'action
- Madame Agnès BONVALET - SNUEP - FSU
- Madame Wafia BOUHEDJIRA - SE UNSA - SN2D UNSA
- Monsieur Mustapha BOUZIDI - SGEN CFDT

Article 2 : L'arrêté du 4 janvier 2019 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des professeurs de lycée professionnel est abrogé.

Article 3 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse
et par délégation
Le directeur général des ressources humaines


Vincent SOETEMONT